Il y a soixante ans, deux anarchistes devant le Conseil de Guerre

Cet article est paru dans Le journal des Procès en 1993

Le 19 juillet 1933, s'ouvrait devant le Conseil de Guerre du Brabant, le procès de Léo Campion et Marcel Dieu, dit Hem Day, les deux premiers objecteurs de conscience anarchistes.

Ils étaient loin d'être les premiers à refuser de servir, de nombreux nationalistes flamands les avaient précédés puis cela avait été au tour de quelques chrétiens comme Maurice Larock ou Camille Lejeune . Le procès d'Hem Day et Campion va pourtant avoir un retentissement tout particulier en raison du battage médiatique qui l'entourera, de la personnalité des accusés et de l'extrême sévérité de la sentence. Il donnera une tribune inespérée aux idées anarchistes et jouera un rôle non-négligeable dans la lutte pour la reconnaissance de l'objection de conscience.

Nous sommes à la fin de 1932. Un objecteur de conscience flamand, Rutger Simoens, commence à faire parler de lui. Cet ancien socialiste passé au Parti Communiste a entrepris une grève de la faim lors de son arrestation. Le 7 octobre, un meeting de soutien est organisé sous la présidence de l'anarchiste bruxellois Ernestan. Isabelle Blume, Hem Day et Mil Zankin y prennent la parole. Ce dernier va organiser dans l'hebdomadaire "Le Rouge et le Noir" dont il est depuis peu secrétaire de rédaction, une campagne en faveur de Simoens:" Nous lançons le signal d'alarme avant qu'il ne soit trop tard! Refusez-vous à César et César sera vaincu. Refusez-vous à la guerre et la guerre sera vaincue !" .

Simoens est libéré le 26 octobre eu égard à son état de santé préoccupant. "Le Rouge et le Noir" salue cette nouvelle tout en insistant sur le fait que Simoens a agi de sa seule initiative: " Ceci soit dit pour dissiper une légende particulièrement odieuse qui voudrait faire croire à présent que Simoens était bel et bien payé! Les flamingants? L'oeil de Moscou? La main de l'Allemagne? (...)" . Dès cette période, les pacifistes furent en effet soupçonnés de complaisance vis-à-vis de l'ennemi potentiel et cette méfiance allait grandir au fur et à mesure que la situation internationale se dégraderait.

C'est dans ce contexte que le gouvernement envisage, début 1933, de faire voter une loi interdisant toute propagande en faveur de l'objection de conscience. Cette initiative maladroite est l'oeuvre d'Albert Devèze, ministre libéral de la Défense Nationale, un homme assez autoritaire qui s'est fait le champion du patriotisme.

Léo Campion et Hem Day avaient accompli leurs obligations militaires depuis bien longtemps. Campion, soldat exemplaire, jamais puni, bien noté par ses supérieurs, s'était même réengagé à l'expiration de son terme. "En 1925, dira-t-il plus tard, vint le moment d'accomplir mon service militaire.

J'avais alors les idées de tout le monde, c'est-à-dire que je n'en avais pas. Ce n'est que plus tard que je devins antimilitariste" .
Le 28 février 1933, les deux anarchistes renvoient à Albert Devèze leurs livrets militaires accompagnés d'une lettre dans ce ton provocateur qu'ils ne quitteront pas jusqu'à la fin de leur procès:

" Attendu que la Guerre est un crime contre l'Humanité,
Attendu que le Gouvernement Belge l'a implicitement reconnu en signant le Pacte Briand-Kellogg,
Attendu que le projet Devèze interdisant toute propagande pacifiste intégrale, ne peut être admis par les hommes probes et libres,
Attendu qu'ayant rempli jusqu'à ce jour leurs obligations militaires, ce qui est le plus grand regret de leur vie,
Les soussignés décident de renvoyer à son Excellence, M. Albert Devèze, Ministre de la Défense nationale, leurs livrets respectifs, lui signifiant par ce geste, leur intention formelle de se refuser dorénavant à toute participation directe ou indirecte à la défense nationale, et leur profond mépris pour le projet de loi dont il est l'auteur.
Signé: Léo Campion, Secrétaire de la Section Belge de l'Internationale des Résistants à la Guerre (WRI)
Hem Day (Dieu) Secrétaire du Comité International de Défense Anarchiste" .

La situation ainsi créée était pour le moins déconcertante; renvoyer son livret militaire ne constituant pas un délit. Après quelques semaines de perplexité, quelqu'un au ministère eut la géniale idée de faire rappeler, "par mesure disciplinaire", les deux anarchistes dans leurs régiments d'origine. Ils refusèrent bien entendu de se plier à cet ordre, en foi de quoi, ils furent emprisonnés.

Ils donnaient à leur geste des motivations politiques, assez éloignées des options défendues par la majorité des objecteurs de l'époque et des milieux pacifistes qui souvent mettaient en avant l'aspect moral de leur refus de servir. " L'objection de conscience anarchiste est nette et précise, dira plus tard Hem Day, Ennemis de l'Etat, les anarchistes sont contre l'armée, soutien de l'Etat" .

L'agitation s'organise. Un meeting de protestation est présidé par Pierre Fontaine, le Directeur du journal "Le Rouge et le Noir", on y voit Pierre Vermeylen du Secours Rouge International qui sera l'un des pères du statut légal des objecteurs de conscience en 1964. Le 14 juillet 1933 la Ligue Internationale Socialiste Anti-Guerre, les fédérations bruxelloises du POB et du Syndicat socialiste, les Jeunes Gardes Socialistes et les Anciens Combattants Socialistes apportent leur soutien aux deux objecteurs. Le journal "Le Peuple" prend fait et cause pour eux. De nombreuses lettres de soutien leur parviennent.

Albert Devèze vient de faire plus pour l'objection de conscience que quinze

ans de propagande. Mais le vin est tiré.

Il est neuf heures et demie ce 19 juillet. La salle du conseil de guerre est comble. Ils se sont habillés de manière voyante, portant lavallière et cheveux longs. Ils sont détendus et lorsque le Conseil de Guerre entrera, il seront les seuls à refuser de se lever. Par mépris pour leurs juges.
Le président Gillis, un major de la Force aérienne déclare l'audience ouverte. Il est entouré d'un capitaine de gendarmerie et du vice-président civil, le juge Mechelynck.

Lorsqu'on demande à Campion à quel corps il appartient, celui-ci répond sans hésiter: "Au corps des démissionnaires" . L'auditeur Mathieu intervient à son tour : "A votre sortie de prison, vous aurez à rejoindre votre corps sans délai: que ferez-vous? Campion répond: Il y a 9.999 chances sur 10.OOO que je ne rejoigne pas. (...) Donc, il reste une chance que vous rejoigniez? (...) Il y a une chance que je devienne fou" , conclut Campion.
L'audience se poursuit sur ce ton, les deux comparses ne perdent pas une occasion de se moquer de leurs juges. L'interrogatoire continue:

"Dieu, reconnaissez-vous les faits?
Oui
Voulez-vous expliquer votre geste?
Ce n'est pas en accusé, Messieurs mais en accusateur que je me présente devant vous. En accusateur du gouvernement qui signe la pacte Briand-Kellogg et qui renie sa signature. Né dans un même pays, parlant la même langue, nous ne nous comprenons pas. Vous êtes patriotes, je suis anti patriote . Vous êtes guerriers, je suis pacifiste (...). L'objection de conscience est le refus de courber devant l'autorité étatique. Elle doit être le fait de tous les esprits indépendants. Il faut se refuser à la guerre parce qu'elle est un crime contre l'humanité (....)
Campion, reconnaissez-vous les faits?
Oui (...) j'ai été incité par certains, et...
Le Président: Qui vous a incité?
Campion: Le premier a été Hérodote qui a vécu, comme vous savez sans doute, quatre ou cinq siècles avant Jésus-Christ. C'est lui qui a dit: ' La paix est le temps où les fils enterrent les pères et la guerre est le temps où les pères enterrent leurs fils'. Je vous en citerai un deuxième que je choisirai dans un monde qui vous paraîtra moins suspect: c'est un militaire; FrédéricII a dit: ' Si mes soldats commençaient à penser, aucun d'eux ne resterait dans les rangs'. Il y a eu Clémenceau aussi qui, avant de devenir le sinistre vieillard que nous avons connu, a proféré en 1870, des propos intelligents. Mais il n'y a pas que les morts, il y a aussi un vivant, et c'est un belge, qui m'a confirmé dans mes convictions pacifiques: c'est M. Paul Hymans, qui a signé le pacte Briand-Kellogg. Moi j'ai pris ça au sérieux. Mais je vois aujourd'hui que c'est de la blague.
Le Président: je vous engage à parler poliment.
Campion Si mon vocabulaire ne vous plaît pas, je le regrette, Messieurs. Le vôtre ne me plaît pas non plus! (...)" .

Le procès prend de plus en plus la tournure d'un meeting en faveur de l'objection de conscience à la grande joie du public. On entend ensuite quelques témoins de moralité convoqués par la défense et tous pacifistes. Henri Guilbeaux, Han Ryner ou Isabelle Blume se succèdent. Le Président, est de plus en plus agacé par l'ambiance de réunion politique qui a envahi le prétoire. Il invite les témoins à prêter serment: "Je jure de dire la vérité toute la vérité, ainsi m'aide Dieu". Les témoins refusent, mais comme le Président insiste ils se tourneront l'un après l'autre vers Hem Day, qui en réalité s'appelle Marcel Dieu, et déclareront d'une voix grave "Ainsi m'aide Dieu". La salle est hilare, le Président furieux .

Le réquisitoire de l'auditeur militaire est très court. Il est vrai que, comme il le dira lui même, la cause est entendue.
" (...) Ils prêchent le refus d'obéissance en temps de paix et l'insurrection en temps de guerre, dit-il en substance.
Cette conception est criminelle parce qu'elle conduirait le pays à l'invasion, à la tutelle étrangère. Et quand j'ai tenté de les ramener à la compréhension, ils m'ont dit qu'ils ne reconnaissent aucune autorité, qu'ils sont libertaires, qu'ils sont anarchistes! Langage inadmissible! Ils oublient que la liberté n'est pas illimitée et qu'elle doit respecter les lois et les institutions.

Enfin, à la base de leur attitude se trouve la volonté de protester spécialement contre le dépôt par M. le ministre de la Défense Nationale de certains projets de lois qu'ils qualifient de lois scélérates! Or ces lois sont désirées par tous les bons citoyens: elles visent la répression de l'outrage au drapeau, de la propagande antimilitariste. (...)" .
Il requiert trois mois de prison pour Campion et six pour Hem Day qui a déjà quelques antécédents judiciaires dont une condamnation pour avoir rossé un policier.

Les deux accusés se sont choisis trois avocats. Campion évoquera cette triple défense dans une interview donnée quelques cinquante ans plus tard: "C'est Spaak qui nous a défendu. Oui, il était une vedette du barreau, et il était bon pour le retentissement de la cause d'être défendu par un ténor. Par ailleurs, nous avions deux autres avocats. Le premier, Robert Beublet, qui était communiste, a démissionné du parti au moment du pacte germano-russe. Il faisait partie de l'Orchestre rouge et a été fusillé par les Allemands en 1943. Il était resté fidèle à lui-même. C'était un homme estimable. Nous n'avions pas les mêmes opinions mais c'était ça le "Rouge et Noir", un mélange de gens différents. L'autre avocat était Charles Moris, du barreau de Liège. Il était président d'une obédience maçonnique à laquelle Hem Day appartenait. Nous avions donc: Spaak pour le prestige, Beublet pour l'idéologie, et un de nos frères pour la franc-maçonnerie. Beublet venait nous voir régulièrement, très copain, très amical, mais PH Spaak nous a envoyé un de ses stagiaires deux fois seulement. Je crois que ce stagiaire s'appelait Piron. Spaak n'est jamais venu lui-même" .

C'est Beublet qui plaidera le premier. Il parle de procès politique, rapelle qu'Einstein fut pacifiste lui aussi et, évoquant le projet de loi Devèze, il se demande ironiquement si le gouvernement belge se propose d'arrêter le génial savant pour propagande anti-militariste.

"La loi de l'Etat doit-elle l'emporter sur la conscience? , poursuit-il, (...) L'Etat n'est pas une vérité définitive. Son code et ses lois ne sont pas la justice, mais une tendance vers la justice. L'esclavage lui-même, que vous condamneriez n'a-t-il pas eu force légale? Des précurseurs qui ont combattu l'esclavage ont été condamnés. Campion et Dieu sont comme eux, des initiateurs. Ils ne sont pas des insoumis: ils obéissent à leur conscience. (...) Il faut pénétrer la pensée des prévenus: que leurs théories heurtent vos convictions, ce n'est pas suffisant pour les repousser. L'erreur est-elle de leur côté ou du vôtre? Pouvez-vous affirmer détenir la vérité? Y a-t-il des théories définitives?" .

On s'en doute, Beublet n'a pas ébranlé une seconde les certitudes de la cour, l'auditeur réplique, visiblement agacé, qu'il ne comprend pas très bien pourquoi on complique une affaire aussi simple. Refuser de rejoindre son régiment est un délit. Il faut donc sévir. Quant à l'objection de conscience, il la trouve tout simplement scandaleuse et dangereuse. Il ajoute maladroitement: " En réalité, des séances comme celle-ci font partie de votre programme d'agitation politique. Vous y avez fait venir un nombreux public. Un journal a même invité ses lecteurs à y assister. Ah! Vous avez réussi, vous avez fait chambrée complète" .

Le tollé provoqué par cette déclaration conduit le Président à menacer de faire évacuer la salle. On a rarement vu de tels accusés devant le Conseil de Guerre, plus on les menace plus ils vitupèrent leurs juges. Quant à l'assistance, elle est plus familière des séances du "Rouge et Noir" que du Palais de Justice. Le procès à bel et bien pris un tour politique, mais était-ce évitable? Il y a fort à parier que déjà, au Ministère de la Défense Nationale, on regrette d'avoir rappelé les deux anarchistes.

Spaak, qui plaide ensuite, sera très éloquent comme à son habitude. Après avoir rappelé au Conseil de Guerre en quoi consiste la doctrine anarchiste, il se lance dans un réquisitoire contre toutes les guerres: "La guerre à présent: ce sont les colonies, le pétrole, le prestige de tel gouvernement. La guerre aujourd'hui, c'est le résultat fatal de tous les impérialismes" .
Il poursuit en s'interrogeant sur la signification que peut encore avoir le concept de patrie pour les millions de chômeurs, de sans-abris, on dirait aujourd'hui "d'exclus" , engendrés par la crise qui fait rage.

Charles Moris plaidera très brièvement, il parle d'évolution des mentalités, et complète l'argumentation de ses prédécesseurs.
Il est dix-huit heures trente, le Conseil de Guerre se retire pour délibérer. Il ne lui faudra que trente minutes de discussions pour arrêter son jugement. Léo Campion écope de 18 mois de prison, Hem Day de deux ans.

C'est la consternation dans la salle, le public hurle son indignation.
Le 26 juillet, "Le Rouge et le Noir" publie un numéro spécial, le tirage du journal a été augmenté de mille exemplaires qui sont distribués dans les rues de Bruxelles. Sous le titre "Le crime d'avoir une conscience", son rédacteur en chef, Pierre Fontaine, écrit: "Que les pacifistes et les moralistes soient châtiés de leur hardiesse, c'est dans l'ordre. Qu'on les provoque et les incite, c'est courant. Mais qu'on les condamne aujourd'hui au nom d'un principe qu'ils sont seuls à défendre, au nom de la paix, vraiment, c'est trop d'ignominie" .

De nombreuses marques de sympathie furent transmises aux condamnés. Dans "Le Rouge et le Noir", Vandervelde notait: "Je tiens pour moralement impossible de considérer comme criminels ou de traiter en criminels des hommes qui, pour des motifs de conscience, se refusent à apprendre à tuer".

Il semble que cette prise de position ait été durable. La correspondance de Vandervelde renferme quelques lettres échangées avec le député travailliste britannique Salter à l'occasion du procès de Joris Kennes. Il s'y prononce en faveur d'une législation qui autorise l'objection de conscience . Cette adhésion ne fut pas de pure forme puisque, dans une lettre adressée au ministre de la Justice Soudan, il lui demandait de préparer un avant-projet de loi en ce sens .

Quant à Hem Day et Campion, ils étaient appelés à revenir devant le Conseil de Guerre. L'auditeur militaire, qui n'avait requis que six et trois mois avait en effet interjeté appel lui-même. Le 25 juillet, les deux anarchistes entreprenaient une grève de la faim et, le 3 août, le tribunal militaire, siégeant en appel, les condamna à trois mois de prison. Ces deux anarchistes étaient en outre "Chassés de l'armée" et déchu de leurs droits civils et politiques. Ils n'eurent donc plus d'obligations militaires ni d'amendes les jours d'élections. Ils furent relachés immédiatement. Il est très probable que cet appel fut inspiré par le gouvernement. En effet, les manifestations de soutien et les appels indignés se multipliaient et il eût été assez génant pour le ministre Devèze de voir la santé des deux encombrants objecteurs compromise.

"Le Rouge et le Noir" interrompait sa parution durant le mois d'août mais, dès le six septembre, Campion y reprenait la plume: "Il y a encore six objecteurs de conscience dans les prisons belges. Pour eux, l'agitation doit continuer. Nous ne devons avoir ni trêve ni repos tant que ces pacifistes logiques seront encore victime du militarisme et de la répression. Pour leur libération, pour la paix, continuons" .

Ce procès avait eu un retentissement inespéré. La cause de l'objection de conscience en sorti renforcée. Mais bientôt, au fur et à mesure que se précisera la menace hitlérienne, les pacifistes se feront plus rares. Il faudra encore attendre trente ans pour qu'un statut reconnaissant l'objection de conscience soit voté par le parlement.

A propos de...

Léo Campion.

Né en 1905 à Montmartre d'un père belge et d'une mère parisienne, Léo Campion s'établit en Belgique en 1923, à la mort de cette dernière. En 1927, il part pour Bruxelles parce qu'il s'entend mal avec son père.Il y fait la connaissance de l'anarchiste espagnol Ascasso et, en 1928, à l'occasion d'un souper gras du Vendredi Saint il rencontre Hem Day.
En 1930, il commence à dessiner et devient un caricaturiste connu. Il collabore au "Rouge et Noir". En 1933, il prend pour compagne la femme de War Van Overstraeten, premier député communiste de Belgique.
Très lié avec Hem Day, il le suivit dans la plupart de ses entreprises mais son activité est plus celle d'un humoriste anticonformiste que d'un idéologue.
Il fera une carrière de chansonnier et d'acteur. On l'avait encore vu il y a quelques années, donnant la réplique à Miou-Miou, dans le film de Michel Deville "La Lectrice". Léo Campion est mort en 1992.

Hem Day

Marcel Dieu est né à Houdeng Goegnies en 1902. Il devient anarchiste après la Grande Guerre. Il commence à militer en organisant un stand de propagande végétarienne devant la boucherie de son père.
En 1928, il est secrétaire du Comité International de Défense Anarchiste. Il s'engage dans le mouvement pacifiste devenant le responsable pour la Belgique de l'Internationale des Résistants à la Guerre.
En 1936, il est bouquiniste lorsque survient la Guerre d'Espagne. Il gagne Perpignan en compagnie d'un anarchiste français et franchit les Pyrénées. A Barcelone il fréquente les anarchistes de la CNT. Prenant conscience de la violence du conflit qui oppose communistes et libertaires, il est dégoûté et revient à Bruxelles convaincu que toute révolution doit être non-violente.
Durant la guerre, il héberge des exilés et des résistants recherchés par la Gestapo. En 1945, il devient membre du Conseil du "War Resister International" de Londres qui fait campagne pour la reconnaissance de l'objection de conscience.
Il crée la revue "Pensée et Action" avant-guerre et, à partir de 1946 édite de nombreux ouvrages libertaires. Hem Day était franc-maçon à la loge "Vérité" du droit humain de Belgique et membre de la "Commission belge de Bibliographie". Sa librairie "Aux joies de l'Esprit" a été, jusqu'à sa mort en 1969, un point de rencontre pour les milieux anarchistes et progressistes.

"Le Rouge et le Noir"

C'est en 1927 que Pierre Fontaine, jeune journaliste bruxellois créa la Tribune Libre "Le Rouge et le Noir" qui organisait des débats

contradictoires publics. Ces réunions eurent un succès phénoménal, en dix ans, tous ceux qui comptaient dans la Belgique d'alors participèrent au moins une fois aux furieux duels oratoires du "Rouge et Noir".
En 1930, il créait un journal hebdomadaire qui devait avoir: "une liberté de plume égale à la liberté de parole qui est ce dont le Rouge et le Noir peut s'enorgueillir le plus". Ouvert à tous, le journal accueillit de nombreuses personnalités du monde des lettres et des arts. Sa tribune politique avait un grand succès et permettait à toutes les opinions de s'exprimer.
Rapidement pourtant, et bien qu'officiellement il restât pluraliste, la balance des opinions pencha à gauche. On a souvent dit que le "Rouge et Noir" était un journal anarchiste, il fut simplement anticonformiste, libre et indépendant.
Le journal a bénéficié du concours de nombreux anarchistes comme Ernestan, Nicolas Lazarévitch et bien sûr, Campion et Hem Day, de socialistes comme Robert Lemoine ou Léo Moulin. Dans les pages littéraires, des écrivains prolétariens comme Hubermont et Ayguesparses furent à l'honneur.
"Le Rouge et le Noir" connut sa dernière évolution en 1935, lorsque Fontaine applaudit à la formation du gouvernement Van Zeeland. Il resta pacifiste mais, coupé de ses éléments d'extrême-gauche, il devint socialisant et se consacra essentiellement à la lutte contre Rex ainsi qu'à la promotion d'une politique de neutralité absolue et de désarmement. Il cessa de paraître en 1938.

Albert Devèze

Né à Ypres en 1881, Devèze fut élu à la Chambre en 1912. Député de Bruxelles puis de Verviers, il mena une très longue carrière ministérielle. Docteur en Droit, il fut Bâtonnier du barreau de Bruxelles.
C'est en sa qualité d'ancien combattant qu'il devient dès 1920 ministre de la Défense Nationale. Il se distingue à ce poste par un nationalisme cocardier qui fait sourire ses ennemis.
C'est lui qui, en 1921, exigea la démission du ministre socialiste Edouard Anseele parce qu'il avait participé à la fameuse manifestation du "Fusil brisé" à la Louvière.
En 1923, il bataille ferme pour obtenir l'allongement de la durée de service militaire en vue d'occuper la Rhur avec les Français. Grand partisan d'une alliance avec la France et d'une réorientation de la Défense Nationale contre l'Allemagne, il sera un farouche adversaire de la politique de neutralité des années 1935-1939.
Devèze s'était, à l'occasion, prononcé en faveur d'un pouvoir fort, indépendant des partis. Après la défaite de mai 1940, il fut à l'origine avec Hayoit de Termicourt et Pholien de la décision de mettre le roi dans "L'impossibilité de régner" du fait de l'occupant.
Il sera aussi partisan, avec De Man et d'autres, d'un gouvernement royal en Belgique occupée et ira même jusqu'à proposer à Léon Degrelle d'en faire partie. Il souhaitait un Exécutif fort, des Chambres corporatives et une économie dirigée. L'occupant se refusa à laisser jouer un rôle politique à l'entourage du roi.

En 1946, Albert Devèze fut encore ministre des Affaires Economiques. Il retrouva durant un an (1949-1950) son cher ministère de la Défense Nationale.
Il est assez amusant de noter que comme Hem Day et Campion, Albert Devèze était franc-maçon. Il est mort en 1959.

Le pacte Briand-Kellogg

Après la guerre de 1914-18, on a recherché des moyens de garantir la paix. Le refus des Etats-Unis de ratifier le traité de Versailles et d'adhérer à la Société des Nations (SDN) rendait précaire le système de sécurité collective. On essaya d'y remédier par une série de pactes. On crée ainsi la Cour Permanente de Justice Internationale de La Haye en 1922, on tente de rendre l'arbitrage international obligatoire dans tous les conflits entre Etats (Protocole de genève, 1924).
Le pacte Briand-Kellogg constitue le point culminant de cette dynamique. Préparé par Aristide Briand, Ministre des Affaires Etrangères français et F.B. Kellog secrétaire d'Etat Américain aux affaires Etrangères, il déclare la guerre "hors-la-loi". Il fut signé par 57 pays: les membres de la SDN, l'URSS et les Etats-Unis. Aucune sanction n'étant prévue contre les contrevenants, il n'eut guère d'impact.